

DELIBERATION N° 27

**Avenant n°1 à la convention de décembre 1975 entre la Ville de Dieppe
et le Centre Communal d'Action Sociale de Dieppe portant sur les
conditions de réemploi d'une recette de « 100 000 francs »**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 39

LE 30 JUIN DEUX MILLE ONZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 22 juin 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°33), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°31), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (jusqu'à la question n°39), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (à partir de la question n°12), Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°12), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (jusqu'à la question n°33), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric (jusqu'à la question n°32), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n°32), Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°40), Mme EMO Céline (de la question n°1 à n°11), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à n°11), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n°34), Mme OUVRY Annie.

Pouvoirs ont été donnés par : Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n°32), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme LEGRAS Liliane (à partir de la question n°32), Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°40), Mme GILLET Christelle à M. LEFEBVRE François, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°34), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose que :

VU :

- La délibération de la commission administrative du bureau d'aide sociale de la Ville de Dieppe en date du 2 juin 1975 portant sur la cession à titre gratuit à la Ville de Dieppe de la partie des immeubles rue d'Écosse, rue de la Sous-Préfecture et rue de l'Ancien Hôtel Dieu
- La délibération de la commission administrative du Bureau d'Aide Sociale de la Ville de Dieppe en date du 17 octobre 1975 portant sur la compensation financière
- La délibération du Conseil Municipal de la Ville de Dieppe du 13 novembre 1975
- La convention de décembre 1975 entre la Ville de Dieppe et le bureau d'aide sociale
- L'avis du Trésorier en date du 29 novembre 1994
- La délibération n° 5 du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Dieppe du 15 avril 2011
- L'avis de la commission n° 2 en date du 21 juin 2011

CONSIDÉRANT :

- la nécessité pour le CCAS de Dieppe d'acheter un nouveau véhicule pour les maraudes du Samu Social pour remplacer l'actuel devenu trop usagé
- les différents projets d'équipement du Centre Communal d'Action Sociale de Dieppe, dont celui de doter le service d'aides à domicile d'un véhicule pour le déplacement journalier des coordinatrices dans le cadre de leurs visites à domicile

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de 1975 entre la Ville de Dieppe et le CCAS, permettant à celle-ci de procéder à une autre affectation des crédits correspondants à la compensation attribuée par la Ville de Dieppe s'élevant à 15 244,90 € pour une ou plusieurs opérations d'investissement autre qu'immobilière notamment l'achat d'un véhicule neuf.

☞ Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire